



# Avocats turcs dans la tourmente totalitaire

---

*À Ankara les 13,14 et 15 janvier derniers, se tenait une conférence internationale portant sur « le système judiciaire sous l'état d'urgence, en Turquie », conférence organisée par 22 barreaux turcs (entre autres Ankara, Adana, Antalya et Diyarbakir), l'AED, la Fondation de la Journée de l'Avocat Menacé, l'ELDH<sup>1</sup> et le MEDEL<sup>2</sup>, avec le soutien de quelques organisations internationales européennes et barreaux.*



par **Pascale Taelman**  
SAF Créteil,  
Présidente de L'AED

**L'**AED y était représentée par Robert SABATA, secrétaire général de l'AED, par Jean Philippe DE WIND, membre du SAD<sup>3</sup> et Hans GAASBEEK de l'association néerlandaise et de la Fondation avocat menacé, et moi même.

C'est en qualité de Présidente de l'AED que j'ai été amenée à intervenir dans ce colloque, tant en ouverture de séance, que sur deux tables rondes (l'une portant sur la solidarité internationale et l'autre sur l'état d'urgence en France), ainsi que lors de la conférence de presse qui a été organisée par nos confrères turcs.

Il s'agissait pour nous, participants étrangers, de marquer notre solidarité avec, les confrères, magistrats, journalistes et députés qui, depuis l'état d'urgence déclaré en juillet dernier, vivent des moments particulièrement difficiles, subissant des arrestations arbitraires, des séquestrations, des destitutions, des tortures, pour des faits de terrorisme qui n'ont absolument rien à voir avec la réalité de leurs activités.

Entre 200 et 300 personnes étaient présentes pendant ces trois jours de travaux et l'on ne peut que louer le courage des différents participants dont de nombreux bâtonniers, confrères, juges, parquetiers, journalistes, enseignants et parlementaires, qui du simple fait de leur présence lors de cette rencontre se sont exposés durablement.

L'une de nos consœurs italiennes, Barbara SPINELLI, qui devait participer à la conférence pour le compte de l'ELDH, a été empêchée d'entrer sur le territoire turc, retenue à la frontière à Istanbul et expulsée vers l'Italie, en raison du fait qu'elle a par le passé, assuré la défense d'accusés kurdes.

Les témoignages que nous avons pu

recueillir sont accablants quant à l'irrespect total de l'état de droit en Turquie. Des confrères sont arrêtés pour avoir défendu leur clients ; des magistrats sont arrêtés ou destitués pour avoir tenté de dire le droit ; des journalistes sont arrêtés ou licenciés pour avoir été présents sur les lieux d'évènements considérés comme contraires au régime ; des parlementaires sont insultés et brutalisés dans l'hémicycle... Le Président ERDOGAN a maintenant pris la décision de changer la constitution turque pour installer un régime présidentiel à la place du régime parlementaire. Pour cela il fait voter les modifications par un parlement totalement réduit à néant puisque l'ensemble des députés susceptibles de s'opposer à son projet ont été, soit incarcérés, soit destitués.

LES TÉMOIGNAGES QUE  
NOUS AVONS PU RECUEILLIR  
SONT ACCABLANTS QUANT  
À L'IRRESPECT TOTAL  
DE L'ÉTAT DE DROIT  
EN TURQUIE.

Il faut faire une mention spéciale pour les représentants du HPD<sup>4</sup> qui poursuivent la mise en place d'un processus de paix au Kurdistan. La légalité démocratique et l'État de droit sont sur le point de disparaître en Turquie.

Cette conférence était d'une grande importance pour les juristes turcs attachés aux valeurs de la démocratie, et la présence d'organisations étrangères leur a permis de se sentir moins isolés, sans pour autant, soyons en conscients, leur accorder une véritable protection pour

l'avenir. Ils nous ont donné une belle leçon de courage.

Quelques jours après cette conférence, une députée kurde, qui avait participé à la conférence a été incarcérée. L'une de nos consœurs, BASKIN TILKIT, membre du CHD<sup>5</sup> (association membre de l'AED dissoute par ERDOGAN) était, elle, arrêtée depuis le 15 décembre 2016 ; elle a subi des violences pendant sa détention, a été déménagée d'une prison à une autre et privée d'accès à un défenseur pendant les premiers jours de sa détention. Elle a été accusée d'être membre d'une organisation terroriste et d'en faire de la propagande. De nombreux avocats sont dans la même situation qu'elle.

Son procès devait avoir lieu le 16 février dernier.

Elle a, fort heureusement, recouvré la liberté, après une forte mobilisation internationale, avec 15 autres personnes détenues arbitrairement.

L'AED et la Fondation de la Journée de l'Avocat Menacé restent particulièrement attentifs au sort réservé à nos confrères turcs et se mobilisera chaque fois que cela sera nécessaire. ■

- 1 European Association of Lawyers for Democracy
- 2 Magistrats Européens pour la Démocratie et les Libertés
- 3 Syndicat des Avocats pour la Démocratie (belge)
- 4 Parti Démocratique des Peuples
- 5 Association des Juristes Progressistes (turque)